



**info
jeunes**
EXPLORER LES POSSIBLES

TROUVER UN LOGEMENT

ÉDITION 2024
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR





Besoin d'un garant pour votre logement?



**VISALE, UN GARANT
100% GRATUIT, QUI
FACILITE L'ACCÈS AU
LOGEMENT ET RASSURE
VOTRE PROPRIÉTAIRE**

**Ayez le réflexe
Action Logement !**



Am 10/2021 - Action Logement Service SAS - Siège social : 18/21 rue du Capitaine de La Motte, 75013 Paris 824 541 148 - RCS Paris
à condition, plus d'information sur actionlogement.fr - Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement Services

L'Information Jeunesse en Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'Information Jeunesse en Provence-Alpes-Côte d'Azur est un réseau de proximité de structures s'adressant aux jeunes pour répondre à leurs demandes et les accompagner vers l'autonomie.

Présent sur tout le territoire régional, le réseau accueille les jeunes dans des structures locales et territoriales, labellisées Information Jeunesse.

Le réseau Info Jeunes informe tous les jeunes gratuitement, avec ou sans rendez-vous, de manière anonyme.

Divers services sont proposés dans le réseau Info Jeunes Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur tous les sujets : Orientation, Organisation des études, Métiers et Formations, Emploi et Jobs, Engagement et Volontariat, Initiatives et Projets de jeunes, Mobilité internationale, Accès au numérique, Vie associative et étudiante, Santé, Logement, Culture et Loisirs.

Dans les structures Info Jeunes, l'accompagnement se fait en accueil individualisé ou en groupe, des permanences spécialisées peuvent être assurées par des structures partenaires : Mission locale, Armées, recruteurs...

Des ateliers collectifs sont organisés pour les collèves, lycées, organismes de formation ou pour tout autre groupe constitué.

Peuvent aussi être proposés : des services d'offres de jobs tout au long de l'année, d'offres de logements de particulier à particulier, Internet gratuit en libre accès, des espaces thématiques d'accueil et d'exposition...

Info Jeunes/ CRIJ Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur édite pour la 19^{ème} année son guide « Trouver un logement » en partenariat avec le Cidj et le réseau Info Jeunes.

Grâce à ce guide, découvrez des informations et des conseils pour vous aider dans vos démarches, pour connaître les aides au logement auxquelles vous avez droit, les contacts et listes de résidences ou foyers en région, les adresses utiles, ...

Les **structures Information Jeunesse en Provence-Alpes-Côte d'Azur** vous informent et vous accompagnent dans vos recherches de logement.

www.infojeunes-paca.fr • www.projeunes-paca.fr
www.infojeunes-canebiere.fr

Pour en savoir plus restez informés sur



#INFOJEUNESPACA



Suivez le picto



et repérez au fil des pages tous les services proposés par le réseau Info Jeunes.

DES **RÉSIDENCES**
PRÊT-À-VIVRE
POUR **ÉTUDIANTS**

Odalys
CAMPUS

50€
OFFERTS

sur les frais de dossier avec
le code **FD50REMISE**
pour un bail commençant
au plus tard au
01/08/2024

MARSEILLE
BLANCARDE

04 91 69 62 26
blancarde@odalys.fr

NICE
ANGELY

04 92 12 34 42
angely@odalys.fr

Odalys - RCS Aix-en-Provence 487 696 030



CCONNECT
CURSUS

La marque référence
de l'édition publicitaire

Agence Nord (Rouen) : Tél. 02 32 96 31 31
Agence Centre (Bourges) : Tél. 02 48 20 58 57

Dépôt légal 2^e trimestre 2024 - N°190 - 08



www.connect-comtogether.com

CCONNECT
est une marque CCI GEM

**PRINT &
DIGITAL**

**En région PACA,
découvrez nos
14 résidences
pour étudiants**

STUDÉA un concept complet !

- Un emplacement idéal à proximité des écoles et transports en commun
- Des appartements individuels, meublés, équipés, connectés
- Un responsable de résidence sur place
- Des espaces communs conviviaux favorisant les rencontres
- Des services et un accompagnement au quotidien



**3 résidences
à Aix-en-Provence**

**6 résidences
à Marseille**



**5 résidences
à Nice**



Restons en contact

0 820 830 820 Service 0.09 € / min
*prix appel

*gratuit depuis une box ou un forfait mobile

nexity-studea.com    

studéa 
La ville à vivre

NEXITY STUDÉA, Société par Actions Simplifiée au capital de 15.450.000 euros, ayant son siège social au 19 rue de Vienne - TSA 10034 - 75801 Paris Cedex 08, Inscrite au RCS de Paris sous le numéro 342 090 834, Carte professionnelle N° CPI 7501 2016 000 005 503 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France, portant sur les activités de « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière », Garanties financières : CEGC : 59 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS, portant sur les sommes et valeurs reçues au titre des activités de « gestion immobilière » et « transactions sur immeubles et fonds de commerce », Police d'assurance responsabilité civile professionnelle sous le N° 127.124.674 souscrite auprès de MMA IARD et MMA IARD Assurances Mutuelles, dont les sièges sociaux sont situés 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9, Adhésion à l'Organisme ORIAS sous le N° 12 066 563 au titre de son activité Courtier en assurances. Représentée par son président Monsieur Pascal PEDOUX, dûment habilité à l'effet des présentes. Création : d'ps. Avril 2024

Sommaire

➔ Préparer sa recherche

Posez-vous les bonnes questions	6
Évaluez votre budget	7

➔ Connaître les aides

Les aides de la Caf	8
Caution	10
Dépôt de garantie	10

➔ Trouver son logement

Location dans le privé	14
Logement social	15
Partager son logement (colocation...)	16
Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs...)	19
Hébergement de courte durée	21

➔ Visiter un logement

Premier contact efficace	24
Les documents que le bailleur est en droit de vous demander ou pas	25
Votre pense-bête visite	26
Suite à la visite	27

➔ Connaître ses droits

Tout sur le bail	28
État des lieux	29
Dépôt de garantie	30
Loyer et charges	30
Préavis et congés	31
S'informer / se défendre	31

➔ Emménager – Déménager

Check-list des formalités	33
---------------------------	----

➔ Carnet d'adresses

➔ Les structures Info Jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur	44
--	----

Préparer sa recherche

POSEZ-VOUS LES BONNES QUESTIONS

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche, faites le point sur vos besoins, vos attentes et sur la réalité de l'immobilier dans votre région.



QUEL EST VOTRE BUDGET ?

- Pour évaluer votre budget, faites le point sur vos revenus et vos dépenses (voir p. 7).



QUE RECHERCHEZ-VOUS ?

- Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- La colocation vous intéresse-t-elle ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?



AUTRES CRITÈRES

- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ?
- Proche des commerces ?
- Desservi par les transports en commun ?
- Besoin d'une place de parking ?



En vous aidant de Google maps ou de groupes étudiants Facebook, **renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre.**

Train, bus, tram, vélo... **informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements.** Il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun ou le vélo pour se déplacer.



Conseils

- Créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement (voir p. 26).
- Préparez votre dossier de candidature en plusieurs exemplaires (voir p. 25) ou faites votre demande de dossier social étudiant (DSE) pour les logements Crous (voir p. 19).
- Informez-vous sur les prix des loyers : www.observatoires-des-loyers.org.
- Étudiants : commencez votre recherche de logement dès que vous connaissez votre lieu d'études.

Les aides de la Caf

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la Caf (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer, que vous soyez en logement meublé ou non, en résidence, hôtel, location intergénérationnelle...

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires : décence du logement (superficie d'au moins 9 m², confort minimum, conformité aux normes de sécurité); quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

Estimation du montant

Les ressources prises en compte sont celles des 12 derniers mois. L'aide au logement est recalculée automatiquement tous les 3 mois en fonction de vos revenus. Vous n'avez donc aucune démarche à faire, sauf si votre situation a changé. Vous pouvez estimer son montant en fonction de votre situation familiale, de vos revenus (et non ceux de vos parents) et de votre logement (situation géographique, loyer, conformité aux normes) : www.caf.fr.

Étudiants

Votre Caf vous demande en fin d'année scolaire, dans votre espace personnel, si vous conservez votre logement en juillet et août. En l'absence de réponse, le versement de l'aide est interrompu automatiquement dès fin juin.

Le site de la Caf est le seul habilité à estimer le montant de votre aide.

À savoir : vous pouvez rester rattaché au foyer fiscal de vos parents même si vous percevez une aide de la Caf.

En colocation

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition ? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

Demande en ligne

Sur le site de la Caf, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants :

- votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour) ;
- votre carte Vitale ;
- votre bail ;
- votre relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- les papiers attestant de vos ressources (salaire, chômage...).

Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.

Moins de 21 ans ?

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux pour déterminer l'option la plus avantageuse.

Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la Caf. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement effectué 2 mois après la demande.

Selon les cas, l'allocation est versée chaque mois au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

Plus d'informations sur : www.caf.fr
www.facebook.com/cafallocationsfamiliales et au **3230** (prix d'un appel), du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

09 69 32 52 52 : numéro spécial pour les étudiants.

Le Pass Installation Étudiants

Aide au logement de la Ville de Carpentras

→ 400 € pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans, lycéens, apprentis, étudiants

de l'enseignement supérieur, en formations professionnalisantes ou volontaires en Service Civique en **Vaucluse**.

→ Le logement loué doit se situer au centre-ville de Carpentras

Informations et inscriptions auprès du Point Information Jeunesse de Carpentras. 04 90 60 84 00

<https://infojeunes.carpentras.fr/mes-aides/pass-installation-etudiants.html>

Aides à la mobilité du Crous

→ 500 € pour les lycéens boursiers s'inscrivant, via Parcoursup, dans une formation hors de leur académie de résidence.

→ 1 000 € pour les étudiants boursiers titulaires d'une licence et débutant un master dans une autre région académique.

Demande en ligne sur :
www.messervices.etudiant.gouv.fr

LE PETIT DICO DE L'IMMO

Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

Bailleur

Propriétaire ou représentant du propriétaire.

Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

Charges

Somme d'argent à payer en plus du loyer : charges mensuelles (eau, électricité, gaz) et/ou charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement vide, 2 mois pour un meublé).

État des lieux

Document qui décrit l'état du logement et de ses équipements, réalisé à l'arrivée du locataire dans le logement puis à son départ.

Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

Quittance de loyer

Document remis par le propriétaire attestant que le locataire a payé son loyer sur une période déterminée.

Zoom



Caution

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (qui se porte caution pour vous), vous pouvez sans doute bénéficier de la garantie Visale d'**Action Logement**.

Garantie Visale

Ce dispositif, simple et gratuit, rassure votre propriétaire. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire, à mettre en place avec l'accord du propriétaire.

Action Logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des **logements du parc privé, des résidences étudiantes privées ou des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...**

La garantie Visale s'adresse :

- aux jeunes de 18 à 30 ans inclus
- aux salariés de plus de 30 ans mutés ou nouvellement embauchés ou gagnant jusqu'à 1 500 € nets/mois (hors prime, hors heure supplémentaire, ce qui peut correspondre à un salaire brut maximum de 2 000 €/mois).

En alternance ?

Découvrez les aides et services Action Logement qui vous sont dédiés :

www.actionlogement.fr/alternant

Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer mensuel ne dépassant pas 600 € charges comprises (800 € en Île-de-France) dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation.

En cas de défaut de paiement, Action Logement prend en charge le paiement du loyer, des charges locatives (au maximum 36 mois de loyers impayés pour un logement privé et 9 mois pour un logement social, une résidence étudiante

Crous ou Habitat Jeunes...) et d'éventuelles dégradations locatives (dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un logement du parc privé).

Action Logement verse l'argent au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail. Cette démarche peut se faire jusqu'à 3 mois avant.

- Rendez-vous sur visale.fr pour tester votre éligibilité.
- Créez votre compte et demandez votre Visa.
- Votre bailleur créera lui aussi son compte et activera la garantie.
- Vous pourrez alors signer votre bail !

Aide soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement

Intérimaires

Le Fastt (Fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

www.fastt.org

Conditions et demande d'aide individuelle en ligne :

<https://aidesformation.maregionsud.fr>
Permanence téléphonique du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30 au 04 91 57 55 02

Dépôt de garantie

Pour vous aider à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges pour un logement vide, 2 mois pour un

meublé), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'AVANCE LOCA-PASS® d'Action Logement.

AVANCE LOCA-PASS®

L'AVANCE LOCA-PASS® finance, dans la limite de 1 200 €, le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt, **sans frais ni intérêt**, s'adresse :

- aux jeunes de moins de 30 ans en alternance, en situation d'emploi (à l'exception des fonctionnaires titulaires) ou en recherche d'emploi
- aux étudiants boursiers d'Etat ou justifiant soit d'un CDD d'au moins 3 mois ou d'une convention de stage de 3 mois minimum en cours au moment de la demande
- à tout salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole

Vous remboursez ensuite Action Logement, sur 25 mois maximum ou

sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Simulation et demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans le logement) sur : <https://locapass.actionlogement.fr>

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'AVANCE **AGRI-LOCA-PASS** vous est destinée.

Plus d'informations sur www.actionlogement.fr/le-secteur-agricole

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Ce prêt est soumis à conditions et octroyé sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Il est disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur. AVANCE LOCA-PASS® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement

Aide à l'hébergement de la région Sud

- À destination des élèves, étudiants et demandeurs d'emploi inscrits dans un institut de formation du secteur sanitaire ou du travail social autorisé ou agréé par la Région,

- Âgés de 18 ans révolus

- Locataires de leur résidence principale avec enfant à charge ou en situation de double résidence par nécessité de louer un hébergement temporaire supplémentaire

- Dont la résidence principale se situe à 40 km ou plus de leur centre de formation, de lieu de stage ou de passage d'épreuve de certification

- Dont le dernier avis d'imposition, sur lequel ils sont déclarés, justifie d'un impôt sur le revenu inférieur ou égal à 500 euros ou dont la mention «vous n'êtes pas imposable» figure sur ce même avis

Aide plafonnée à 1500 euros par année de formation.

Chèques énergie + eau

→ Le chèque énergie est attribué sous condition de ressources pour vous aider à payer vos factures d'énergie. Vous n'avez aucune démarche à faire. <https://chequeenergie.gouv.fr>

→ Certaines collectivités expérimentent le chèque eau pour les personnes à ressources modestes. Renseignez-vous directement auprès de votre mairie.

Formation en alternance : l'AIDE MOBILI-JEUNE®

Si vous êtes alternant(e), Action Logement prend en charge gratuitement une partie de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois, pour vous aider à vous rapprocher de votre entreprise.

Cette subvention s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en alternance (Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé non agricole.

Le salaire ne doit pas dépasser 80 % du Smic et le rapprochement avec l'entreprise doit être justifié.

Rendez-vous sur <https://mobilijeune.actionlogement.fr> pour vérifier votre éligibilité.

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'AIDE AGRI-MOBILI-JEUNE vous est destinée.

Plus d'informations sur <https://www.actionlogement.fr/le-secteur-agricole>

Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. AIDE MOBILI-JEUNE® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

Toutes les informations sur : www.actionlogement.fr

Service client : **0970 800 800** Du lundi au vendredi de 9h à 18h (numéro non surtaxé)

Pour retrouver l'agence la plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.actionlogement.fr/implantations



Découvrez l'Espace Éco

53 astuces pour mieux habiter
et faire des économies !

www.ecomotives53.fr



En cas de grandes difficultés

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, des frais de déménagement, des dettes de loyers... le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre Mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches.



LA MARQUE RÉFÉRENCE
DE L'ÉDITION
PUBLICITAIRE

dédiée à la jeunesse !

www.connect-comtogether.com



Trouver son logement

Location dans le privé

Chambre, appartement, studio, meublé ou vide... quel que soit le type de logement que vous cherchez, les annonces se trouvent facilement sur Internet.

• Entre particuliers

- Activez votre réseau personnel. Le bouche à oreille est un bon moyen de faire savoir que l'on recherche un logement et il s'avère souvent efficace.
- Faites le tour des annonces sur le Web et créez-vous des alertes (voir la liste des sites et applications p. 15).

• En passant par une agence

Elles disposent d'annonces, organisent les visites, rédigent le bail, effectuent l'état des lieux... Vous payez des frais seulement au moment de la signature du bail (environ 1 mois de loyer hors charges).

Plus d'infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375

• En s'adressant à un notaire

Les notaires peuvent également proposer ce type d'annonces et de services immobiliers.

Trouver un notaire près de chez vous : www.notaires.fr.

• En passant par Action Logement

Des offres de logements intermédiaires et privés à retrouver par ville sur : www.actionlogement.fr rubrique Trouver un logement / Logement privé

Où s'informer ?

Les professionnels du **réseau Info Jeunes** informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières possibles.

www.cidj.com/nous-rencontrer
www.infojeunes-paca.fr

La Boussole des jeunes

favorise la mise en relation entre professionnels (Caf, Action Logement...) et jeunes.



www.boussole.jeunes.gouv.fr

Les **CLLAJ** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

<https://paca.uncllaj.org>
www.uncllaj.org
www.projet-toit.fr



Pour les adresses régionales (réseau Info Jeunes, CLLAJ...), voir le carnet d'adresses à la fin du guide.



Soyez vigilant !

- ✓ Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- ✓ Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- ✓ N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- ✓ Méfiez-vous des « fausses » annonces, des loyers trop bas.
- ✓ Ne louez pas un logement de moins de 9m² ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- ✓ Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

DÉCRYPTER UNE ANNONCE

Zoom



- ✓ **T1, T2...** : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)
- ✓ **CC** : charges comprises
- ✓ **DPE** : diagnostic de performance énergétique
- ✓ **Duplex** : logement sur 2 étages
- ✓ **Cuisine aménagée** : meubles + branchements
- ✓ **Cuisine équipée** : avec appareils électroménagers
- ✓ **SDB** : salle de bains (avec baignoire)
- ✓ **Salle d'eau** : comprend une douche

Offres immobilières

- Quelques sites :

www.lokaviz.fr (réservé aux étudiants)

www.seloger.com

www.leboncoin.fr

www.pap.fr

www.fnaim.fr

www.immobilier.notaires.fr

www.inli.fr (réservé aux salariés)

www.paruvendu.fr

<https://etuloge.fr>

Location appartement entre particuliers pour étudiants (basée en région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur)

- Quelques applications :

Crous Mobile

Jinka (référence plus de 100 sites)

Bien'ici

AVendreALouer - Immobilier

Roomster (dédié à la colocation)

CampusToulon

Application mobile pour les étudiants, rubrique se loger

Outil développé par la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation (mots clés : location + ville ou logement + ville). Créez-vous des alertes !

Logement social

Les **logements sociaux et abordables** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année en ligne sur www.demande-logement-social.gouv.fr ou sur les sites départementaux ayant un système local d'enregistrement distinct du système national.

À noter : vous pouvez faire valoir votre Droit au logement opposable (Dalo) pour obtenir plus rapidement un logement (sous certaines conditions).

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005

La plateforme locative d'Action Logement **AL'in** vous permet de postuler directement en ligne à des offres de logement. Accessible, sous conditions de ressources, aux salariés d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salariés.

<https://al-in.fr>

Bon à savoir : des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et des

locataires aux revenus limités (garantie Visale possible).

www.habitat-humanisme.org
www.soliha.fr

En région :

www.agis06.fr
www.soligone.fr
<https://cap-habitat.com>
www.gcsгалile.fr
www.untoit-aix.fr

Autres adresses sur www.fapil.fr

Partager son logement

Transition entre le cocon familial et l'autonomie, la formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand et à plusieurs, tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires ! Tolérance et ouverture d'esprit indispensables !



Surface minimum :

- 16 m² pour 2 personnes.
- 9 m² pour tout colocataire supplémentaire.

La colocation

En colocation, il existe 2 types de contrat de location (bail).

- Un **bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits, des mêmes obligations et conserve un exemplaire du contrat.

Attention, une clause de solidarité peut être prévue ! Dans ce cas, chacun est responsable du paiement du loyer. Si un des colocataires ne paie pas sa part, les autres doivent payer la part manquante au propriétaire.

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres colocataires quittent également le logement.

- Un **bail pour chaque colocataire** : chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et le partage des espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Vous n'êtes pas lié légalement aux autres locataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

À SAVOIR



- Pour votre colocation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.
- Chaque colocataire peut faire une demande individuelle d'aide au logement.
- Chacun est libre de quitter le logement avant la fin du bail, à condition de respecter le délai de préavis.
- Le départ d'un colocataire ne met pas fin au bail pour les autres.
- Si vous êtes en couple, marié ou pacsé, ce n'est pas de la colocation !

CONSEILS POUR UNE COLOCATION RÉUSSIE!

Zoom



La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun, des espaces de vie, de l'intimité...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- Prenez le temps de bien vous renseigner sur la législation en matière de colocation.
- Trouvez un logement suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.
- Choisissez au mieux vos colocataires : mode de vie, solvabilité...
- Définissez dès le départ les règles de vie commune par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez faire des compromis et rester souple.
- Tirez parti de nouvelles rencontres pour découvrir d'autres cultures et vous ouvrir aux autres.
- Communiquez en cas de problème : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer!
- Mettez en place une cagnotte pour les petits achats communs, cela peut être utile et efficace !

Où trouver ses colocataires ?

www.appartager.com

www.lacartedescolocs.fr

www.lokaviz.fr (pour étudiants)

<https://roomster.com>

www.colocation-adulte.fr

<https://colocaterie.com/fr>

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 15).

Pensez aux réseaux sociaux !



En savoir +

www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Colocation

www.service-public.fr tapez « colocation » dans la barre de recherche

Tricount : application gratuite pour gérer les dépenses d'une colocation



Kolocation à projets solidaires

Vous recherchez une colocation et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire ? Vous êtes étudiant, apprenti, jeune actif, en service civique... ? Vous avez entre 18 et 30 ans ? Vous êtes disponible quelques heures par semaine pendant une année scolaire ? La colocation à projets solidaires Kaps est faite pour vous. On vous propose un appartement et en échange vous mettez en place des actions solidaires pour animer la vie du quartier en collaboration avec ses habitants.

<https://afev.org/actions/colocation-solidaire>

AFEV en région, voir le carnet d'adresses

La colocation intergénérationnelle

Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans) est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). En échange, il doit assurer une présence et rendre de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes.

Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la Caf.

Plus d'infos auprès des associations spécialisées.

www.cohabilis.org

<https://ensemble2generations.fr>

➔ Coordonnées des structures, voir le carnet d'adresses

Autres modes de cohabitation

Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes vieillissantes, isolées et des étudiants. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social dans un immeuble collectif.

www.habitat-humanisme.org

www.soliha.fr

➔ Coordonnées des résidences dans le carnet d'adresses

La chambre meublée chez l'habitant

Bon plan pour ceux qui recherchent l'ambiance familiale et qui disposent d'un petit budget. Des particuliers louent une chambre meublée indépendante de leur appartement ou maison avec un accès à la cuisine et à la salle de bain. Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous !

Bon à savoir : pensez à signer un bail.

www.lokaviz.fr (pour étudiants)

www.leboncoin.fr

Logement contre services

Certains propriétaires proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les services rendus ne doivent pas être supérieurs au montant du loyer d'une chambre. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.

Attention, il n'y a aucune législation pour encadrer ce type d'hébergement. Restez vigilant !

Habiter en résidence

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

Cités U et résidences universitaires

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). **Les étudiants boursiers** sont prioritaires.

N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée 2024-2025 !

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U...

➔ Pour les coordonnées des résidences Crous, voir le carnet d'adresses.



- Loyers modérés et toutes charges comprises.
- Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).
- Accès à Internet.

CALENDRIER DES DÉMARCHES

Zoom



Avant le 31 mai 2024

1



✓ Demande de DSE

Faites votre demande de dossier social étudiant en ligne :
www.messervices.etudiant.gouv.fr.

Dès le 7 mai

2

✓ Dépôt des vœux

Vous pouvez demander jusqu'à 4 vœux dans la ou les villes de votre choix (1 vœu par formation).

du 11 juin au 2 juillet

3



✓ Attribution du logement

Il y a 4 tours d'affectation, ce qui vous permet d'ajuster selon vos choix d'études et vos résultats d'orientation.

Vous avez 48h pour confirmer la réservation en ligne. Priorité aux boursiers.

Autour du 11 juillet

4



✓ Phase complémentaire

Ouverte à tous les étudiants.

Foyers et maisons d'étudiants

Les foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes... Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

➔ Pour les coordonnées des foyers pour étudiants, voir le carnet d'adresses.

Les maisons d'étudiants accompagnent, hébergent, accueillent des jeunes français et étrangers qui poursuivent leurs études.

Liste des chambres par ville :
www.unme-asso.com.

Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) accueillent principalement des jeunes de 16 à 30 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle : jeunes travailleurs, salariés, stagiaires, apprentis, jeunes en formation, demandeurs d'emploi indemnisés.

Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants.

Les résidences Habitat Jeunes proposent plusieurs types de logements (chambre, studio...) à des prix accessibles, toutes charges comprises.

Ces logements ouvrent droit aux allocations de la Caf. Ils sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité.

Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).

www.habitatjeunes.org

Rendez-vous sur la carte interactive pour trouver la résidence ou le service qui vous convient. Les demandes s'effectuent en ligne.

➔ Pour les coordonnées des résidences Habitat Jeunes, voir le carnet d'adresses.



- La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.
- Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.
- Préavis de départ d'une semaine.

Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.

Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Vous pourrez être dirigé vers une de ces résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, Mission locale...).

www.adoma.fr

www.coallia.org

En région :

<https://saïem-draguignan.com/locataire/logement-social>

<https://www.apiprovence.org/nos-residences/residence-sociale-jeunes-actifs-les-parcs/>

Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL.

Des espaces collectifs (salle de travail, de convivialité...) ainsi que des services (laverie, local à vélo, parking...) sont accessibles aux résidents

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

Liste des résidences par ville sur :

www.adele.org

<https://logement.studyrama.com>

➔ Liste des centrales de réservation des résidences privées, voir le carnet d'adresses.

En cas d'urgence

Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...) ou témoin d'une telle situation, appelez le **115** pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7

Les Compagnons du devoir

Les jeunes effectuant leur formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France peuvent être logés dans les Maisons des compagnons du devoir.

www.compagnons-du-devoir.com
rubrique Maisons et CFA

Hébergement de courte durée

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

Résidences universitaires

À partir de janvier, selon les places disponibles, les résidences universitaires sont accessibles pour une nuit, quelques jours, voire plus, à l'occasion d'un stage ou d'une mobilité dans une autre région. Les étudiants boursiers et non boursiers peuvent en bénéficier.

Plus d'infos :

- De une nuit à un mois : www.belandcrous.com
- Plus d'un mois : www.trouverunlogement.lescrous.fr

➔ Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

Résidences privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 20-21).

Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.

www.airbnb.fr

www.leboncoin.fr

www.gites-de-france.com

www.clevacances.com

www.chambres-hotes.fr

Camping

Une location en mobil-home est également envisageable.

www.campingfrance.com

Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

www.hifrance.org





Premier contact efficace

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse ? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche à oreille...

À vérifier avant de visiter

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Dans quel quartier est-il ? Proche des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges et quel est leur montant ? (attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Y a-t-il un garage ou un local à vélo ? Un parking ? Peut-on se garer facilement à proximité ?

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

Astuces

- Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité !
- Si possible, visitez le logement accompagné : deux paires d'yeux valent mieux qu'une !

Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant ? salarié ?
- Si vous êtes salarié, êtes-vous intérimaire ? En CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ? Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10 et 11.
- Êtes-vous déjà locataire ?

Lutte contre les discriminations

Si vous pensez avoir été défavorisé lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer et vous faire aider sur :

www.antidiscriminations.fr

Pour joindre le Défenseur des droits : **3928** (numéro de signalement et d'accompagnement des victimes de discrimination).

LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR EST EN DROIT DE VOUS DEMANDER OU PAS

✓ Documents autorisés	✗ Documents interdits
✓ Pièce d'identité (passeport, carte d'identité, titre de séjour...).	✗ Attestation d'absence de crédit.
✓ Justificatifs de situation (carte étudiant, contrat de travail, d'apprentissage...).	✗ Copie de votre relevé de compte.
✓ Justificatifs de domicile (quittance de loyer, attestation d'hébergement en cours...).	✗ Extrait de votre casier judiciaire.
✓ Justificatifs de ressources de votre garant (avis d'imposition, bulletins de salaire...) ou votre « visa » Visale.	✗ Dossier médical.
✓ Estimation de l'allocation Caf (voir p. 8 et 9 pour vous informer sur les aides de la Caf).	✗ De l'argent pour réserver le logement.

Pour plus d'infos, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).

Notre conseil : préparez soigneusement votre dossier de locataire avant de prendre rendez-vous pour une visite. Qu'ils soient imprimés, sur clé USB, sur votre boîte mail ou directement sur le site www.dossierfacile.fr, ayez bien tous ces documents avec vous !

Faites des photocopies, ne donnez jamais les originaux !

VOTRE PENSE-BÊTE VISITE

INFOS PRATIQUES



- ✓ D'où vient l'offre ?
- ✓ Contact de l'agent ou du propriétaire
- ✓ Adresse du logement
- ✓ Nom du quartier
- ✓ Date de disponibilité

INFOS FINANCIÈRES



- ✓ Montant du loyer
- ✓ Charges : montant + précisions de ce qui est inclus
- ✓ Montant du dépôt de garantie
- ✓ Frais (agence / notaire)

ÉTAT DU LOGEMENT



- ✓ Accès au logement et état du bâtiment
- ✓ État des pièces principales
- ✓ État et équipement de la cuisine
- ✓ État des sanitaires
- ✓ État des surfaces (sols, murs, plafonds)
- ✓ État des équipements (électricité, chauffage...)
- ✓ État du mobilier (dans un logement meublé)
- ✓ Connexion web : accès tél / ADSL / fibre optique

DESCRIPTION



- ✓ Type de logement (chambre, studio...)
- ✓ Vide / meublé
- ✓ Surface
- ✓ Orientation (ensoleillement)
- ✓ Étage
- ✓ Parking / garage / cave
- ✓ Jardin / espaces verts

INFOS ÉNERGÉTIQUES



- ✓ Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)
- ✓ État des fenêtres, portes...
- ✓ DPE (diagnostic de performance énergétique)

MES IMPRESSIONS



- ✓ Environnement
- ✓ Proximité des commerces
- ✓ Transports

SUITE À LA VISITE

Recherches



Visite



VOUS ATTENDEZ LA RÉPONSE

Demandez au propriétaire dans combien de temps il rendra sa décision.

Réponse positive



VOUS PRENEZ LE LOGEMENT

Dans ce cas, tout s'enchaîne très vite, le propriétaire n'a aucun intérêt à laisser traîner les choses! Vous convenez d'un rendez-vous pour établir le contrat de location, l'état des lieux et la remise des clefs.



- Même si vous pensez avoir trouvé l'appartement de vos rêves, continuez les visites tant que vous n'avez pas signé le bail.
- Vous n'avez pas osé en parler lors de la visite? L'état des lieux est le moment idéal pour constater et mentionner toutes les anomalies (voir p. 29).

Réponse négative



ÇA N'A PAS MATCHÉ

Vous n'avez pas été retenu ou vous n'avez pas souhaité donner suite...



>>> Poursuivez vos recherches!

Connaître ses droits

Tout sur le bail

Le bail (contrat de location) est un document obligatoire signé par le propriétaire et par le locataire.

Durée minimale du bail

- Logement **vide** : **3 ans** (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : **1 an** (reconductible tacitement) ou **9 mois** si le locataire est étudiant ou apprenti (non renouvelable tacitement).

Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colocataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).

Bail mobilité

Ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie Visale (voir p. 10).

- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer et des charges : modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire (s'il a quitté le logement depuis moins de 18 mois).
- Estimation des dépenses de chauffage.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Pour plus d'infos : www.anil.org

Documents joints

- Une notice d'information (indiquant les droits et obligations du propriétaire et du locataire).
- État des lieux (voir p. 29).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Dossier de diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

Attention à la sous-location !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.

En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire.

Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement (sauf dans le cas de la colocation intergénérationnelle) et à vous assurer.

Colocation

Deux options possibles : le **bail unique** (tous les colocataires signent le même bail) ou le **bail individuel** pour chaque colocataire (voir p. 16).

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

Consultez la liste des éléments obligatoires sur : www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Location meublée

État des lieux

L'état des lieux est un document obligatoire joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire, et durant le 1^{er} mois de la période de chauffe pour le chauffage). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie. Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

Assurance obligatoire !

Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisque habitation (à renouveler chaque année), le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...).

Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 11).

Logement en mauvais état ?

Si vous êtes locataire et vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro « Info logement indigne » au **0806 706 806**. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer :

- 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs,
- 2 mois après si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 31).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !

Loyer et charges

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les charges locatives :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties communes de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

Bon à savoir : le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à **votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a, quant à lui, la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).

➔ Pour plus d'infos, consultez le guide SOLIHA IMMO :



Préavis et congés

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, par acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement), mais vous devrez respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le délai est réduit à **1 mois** si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- logement en zone tendue : renseignements sur www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues ;
- mutation professionnelle ;
- perte d'emploi ;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI) ;
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi ;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH ;
- attribution d'un logement social ;
- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour

y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance en cas de logement vide, 3 mois à l'avance pour un meublé.

S'informer / se défendre

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

www.anil.org

Réseau Info Jeunes

Les professionnels du réseau IJ informent et conseillent gratuitement sur toutes les questions liées au logement : offres, aides, démarches en ligne, droits et devoirs des locataires et propriétaires... Ils orientent, si nécessaire, vers un organisme spécialisé.

www.cidj.com/nous-rencontrer

www.infojeunes-paca.fr

Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)

Les CLLAJ proposent une aide personnalisée aux jeunes à la recherche d'un logement. Ils leur permettent d'accéder à leurs droits et à une solution de logement adaptée. Leurs services s'adressent aux 16-30 ans, quelle que soit leur situation professionnelle et personnelle.

www.uncllaj.org

www.projet-toit.fr

Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

www.clcv.org

www.lacnl.com

www.la-csf.org

www.quechoisir.org

www.unaf.fr

Autres interlocuteurs

Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : www.conciliateurs.fr

Vous pouvez également vous rendre dans un **Point-justice**.

www.annuaires.justice.gouv.fr rubrique Lieux d'information

➔ Pour les coordonnées des organismes et associations cités, voir le carnet d'adresses.



Emménager Déménager

Check-list des formalités

Pour emménager / déménager, pensez à :

- ✓ envoyer votre préavis de départ par courrier en recommandé avec accusé de réception (voir p.31);
- ✓ résilier / souscrire une assurance habitation obligatoire;
- ✓ dresser l'état des lieux (entrée / sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur;
- ✓ fournir le justificatif de l'assurance habitation;
- ✓ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs de votre choix;
- ✓ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et Internet;
- ✓ inscrire/retirer votre nom sur/de la boîte aux lettres et l'interphone;
- ✓ prévenir les administrations de votre changement d'adresse : Caf, banque, assurance maladie, employeur, France Travail (ex-Pôle emploi), impôts...;
- ✓ demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise;
- ✓ vous inscrire sur les listes électorales de la commune;
- ✓ réserver une place de stationnement le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

Bon à savoir : notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : www.service-public.fr rubrique Démarches et outils / Démarches en ligne.



Donnez une seconde vie aux objets

Pour faire des économies et être écoresponsable, profitez des vide-greniers et des ressourceries pour acheter, donner ou revendre vos objets. Une autre solution : réparez-les ou faites-les réparer.

Pour certains objets, vous pouvez bénéficier du bonus réparation octroyé par l'État. Renseignez-vous sur : www.ecologie.gouv.fr/bonus-reparation.

vide-greniers.org

envie.org : électroménager

repaircafe.org/fr : réparer de l'électroménager, des meubles, des objets usuels, des vélos...

ressourceries.info

emmaus-france.org

donnons.org

jedonne.fr

Applications

Trocr : Chaque objet mis en ligne génère un don pour une association

Geev : objets gratuits

ADIL Agences départementales pour l'information sur le logement

Alpes-de-Haute-Provence

ADIL

87 Av. Henri Jaubert - 04000 Digne-les-Bains

www.adil04-05.org

Permanences à : Barcelonnette, Forcalquier,
Manosque, Oraison, Riez, Saint-André-les-Alpes,
Sisteron.

Hautes-Alpes

ADIL

66 boulevard Georges Pompidou

Résidence L'Éden - 05000 Gap

Tél : 04 92 21 05 98 - accueil@adil05.org

www.adil04-05.org

Permanences à : la Bâtie neuve, Briançon,
Chorges, Embrun, Guillestre, Laragne-Montéglin,
Saint-Jean-Saint-Nicolas, Serres.

Alpes-Maritimes

ADIL

5 rue du Congrès - 06000 Nice

Tél : 04 93 98 77 57 - info06@adil06.org

www.adil06.org

Permanences à : Antibes, Bar-sur-Loup, Biot,
Beausoleil, Breil sur Roya, Cagnes-sur-Mer,
Cannes, Cap d'Ail, Carros, Grasse, Le Cannet, Men-
ton, Mouans-Sartoux, Nice-Ariane, Peymeinade,
Roquebrune-Cap-Martin, Sospel, St-André-de-
la-Roche, St-Laurent-du-Var, Valbonne, Vallauris,
Vence, Villeneuve-Loubet

Bouches-du-Rhône

ADIL

15 avenue Robert Schuman

13002 Marseille - Tél : 04 96 11 12 00

www.adil13.org

Permanences à : Aix-en-Provence, Allauch,
Arles, Aubagne, Auriol, Bouc-Bel-Air,
Carnoux-en-Provence, Cassis, Châteaurenard, En-
suès-la-Redonne, Fos-sur-Mer, Gardanne, Grans,
Gignac-La-Nerthe, Istres, La Ciotat, Lambesc,
Le Puy-Sainte-Réparate, Marignane, Martigues,
Marseille - 2ème, 13ème, 14ème, 15ème arron-
dissements, Miramas, Peyrolles, Port-de-Bouc,
Port-Saint-Louis-du-Rhône, Rognac, Roquevaire,
Saint-Martin-de-Crau, Salon-de-Provence, Sep-
tèmes-les-Vallons, Tarascon, Trets, Vitrolles.

Var

ADIL

Maison de l'habitat

Immeuble les Cyclades

1766 Chemin de la Planquette

83130 La Garde

Tél : 04 94 22 65 80 - adil@adil83.org

www.adil83.org

Centre à Draguignan, permanences à : Bormes-
les-Mimosas, Brignoles, Draguignan, Fayence,
Hyères les Palmiers, Fréjus, La Londe-Les-Maures,
La Seyne-sur-Mer, La Valette du Var, Le Lavandou, Le
Luc, Ollioules, Roquebrune sur Argens, Sanary sur
Mer, St Cyr sur Mer, St Maximin La Sainte Baume, St
Raphaël, Six Fours les Plages, Toulon.

Vaucluse

ADIL

2 rue Saint-Etienne

Place Campana - 84000 Avignon

Tél : 04 90 16 34 34 - conseils@adil84.fr

www.adil84.org

Permanences à : Apt, Avignon, Beaufort,
de Venise, Bédarrides, Bollène, Carpentras,
Cavaillon, Jonquières, L'Isle-sur-la-Sorgue, Le
Pontet, Malaucène, Monteux, Mormoiron, Orange,
Pertuis, Sault, Sorgues, Vaison la Romaine,
Valréas, Vedène.

(source : www.anil.org)

AFEV - <https://afev.org>

Alpes-Maritimes

Cannes

6 rue de la Castre - 06400 Cannes

Nice

24 avenue des Diables bleus

06300 Nice

Tél : 04 89 15 24 60 - nice@afev.org

Marseille

96 la Canebière - 13001 Marseille

Tél : 04 91 50 83 88

marseille@afev.org

(source : <https://afev.org>)

Bouches-du-Rhône

Aix-en-Provence

2 rue de Sévigné - 13090 Aix-en-Provence

Tél : 09 54 45 99 19

aix-en-provence@afev.org

CLLAJ - Comités locaux pour le logement autonome des jeunes

Union régionale des CLLAJ Provence-Alpes-Côte d'Azur

CLLAJ Ouest Provence - Bât C7 - Allée des Échoppes - 13806 Istres

Email : urclaj-paca@unclaj.org - <https://paca.unclaj.org>

Plateforme d'information et de prise de RDV développée par l'UNCLLAJ :
www.projet-toit.fr : l'Information Logement pour les jeunes de 16 à 30 ans

Alpes-de-Haute-Provence

CLLAJ LOGIAH

Service logement jeunes Logiah 04

Montée des Adrechs - 04100 Manosque

Tél : 04 92 71 02 34

servicelogementjeune@logiah.com

Tél : 07 50 18 39 55

claj.mnca@apiprovence.org

www.apiprovence.org

Bouches-du-Rhône

CLLAJ ALPA

Association Logement Pays d'Aix

60 avenue Poincaré

Quartier de l'île - 13080 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 17 43 43 - accueil@alpa-asso.org

<https://alpa-asso.org>

CLLAJ du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

La Boussole

80 Av. des Sœurs Gastines

13400 Aubagne - Tél : 04 42 62 83 30

claj.aubagne@gmail.com

CLLAJ

Ouest-Provence

Bâtiment C7

Allée des Échoppes - 13800 Istres

Tél : 04 42 55 13 77

accueil@claj-ouestprovence.fr

www.facebook.com/claj.ouestprovence

Hautes-Alpes

Mission Locale Jeunes Hautes-Alpes / Service Logement CLLAJ 05

1 cours du Vieux Moulin - 05000 GAP

Tél : 04 92 53 00 00 - info@mlj05.org

Alpes-Maritimes

CLLAJ

API Provence

2067 chemin de Saint Claude

Immeuble Proxima - 06600 Antibes

Tél : 04 92 91 79 71 / 06 73 89 97 94

claj.antibes@apiprovence.org

www.apiprovence.org

CLLAJ Métropole Nice Côte d'Azur

Maison de l'habitant

6 allée Philippe Seguin - 06000 Nice

CLLAJ

AAJT Association d'aide aux Jeunes
Travailleurs

BAHJ Boutique Habitat Jeunes
3 rue Palestro - 13003 Marseille

Tél : 04 91 07 80 00

cllaj-bhaj@aajt.asso.fr

<http://aajt.fr>

CLLAJ

ESF Services Marseille

6 Rue André Isaïa - 13013 Marseille

Tél : 04 91 21 00 80

esf.services.cllaj@gmail.com

<http://esfservices.org>

CLLAJ

L'Appart, un bail pour tous -

Quai Poterne - Quartier de l'île

13500 Martigues

Tél : 04 42 49 05 19

13appart@appartunbailpourtous.org

CLLAJ

ADAMAL Service CLLAJ

89 boulevard Aristide Briand

13300 Salon-de-Provence

Tél : 04 90 56 09 65

cllaj.salon@adamal.org

<https://adamal.org>

Var

CLLAJ

Association LogeToit

125 Av. Aristide Briand - 83600 Fréjus

Tél : 04 98 12 08 94 - logetoit@sfr.fr

CLLAJ

ALINEA

6 traverse Lirette

Quartier La Visitation - 83000 Toulon

Tél : 04 94 09 22 40

accueil@alinea-cllaj.fr

www.alinea-cllaj.com

Vaucluse

CLLAJ

API Provence

Résidence Le Clos du Jardin Neuf

6 Av. Bonaventure - 84000 Avignon

Tél : 04 86 19 41 00

cllaj.avignon@apiprovence.org

www.apiprovence.org

(source : <https://paca.uncllaj.org/>)

CROUS et résidences universitaires

Aix-Marseille-Avignon

www.crous-aix-marseille.fr/contacts

> Plateforme téléphonique

Pour les questions concernant le logement

Ouverture du Lundi au Vendredi de 9h00

à 16h00

Tél : 04 42 900 800

> Accueil du public

Aix-en-Provence

31 Av. Jules Ferry - 13100 Aix-en-Provence

Ouverture de 8h45h à 12h30 et de 13h30 à

16h00, du lundi au vendredi

Avignon

74 rue Louis Pasteur (Campus Hannah Arendt)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-13h /

14h-16h et mercredi : 9h-13h

Marseille

Campus Saint-Charles

du lundi au vendredi de 8h30-12h30 /

13h30-16h15

> Mail aux différents services (DSE,

hébergement, CVEC) du Crous

Pour les demandes individuelles

concernant votre DSE, merci de

contacter l'assistance via

messervices.etudiant.gouv.fr.

> Contacter le service social du Crous

Aix-Marseille-Avignon :

Plateforme de rendez-vous avec une

assistante sociale du Crous

<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>

> En cas d'urgence sociale, contacter le

service social :

- par mail : service.social@crous-aix-marseille.fr

- par téléphone au 04 42 91 30 20 du lundi

au vendredi, de 13h30 à 16h30

Nice-Toulon

www.crous-nice.fr

> Recherche de logement

www.crous-nice.fr/se-loger/je-cherche-un-logement

> **Déjà locataire d'une résidence Crous**, contacter l'accueil de votre résidence. Courriels et numéros de téléphone dans les fiches de présentation des résidences. www.crous-nice.fr/se-loger/liste-de-nos-logements

> Accueil du public

Maison de l'étudiant de Nice

5 Bd François Mitterrand - 06300 Nice
Sur rendez-vous uniquement.

Maison de l'étudiant et de l'information jeunesse de Toulon

Le mercredi entre 9h et 12h
3-7 rue de la Glacière 83000 Toulon
Sans rendez-vous

> Plateforme de rendez-vous :

<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>

Pour le service des bourses, des créneaux sont ajoutés chaque vendredi, pour la semaine suivante.

Liste des résidences et cités universitaires du CROUS

Alpes-Maritimes

Cannes

Résidence universitaire Les Clémentines

13 boulevard d'Oxford - 06400 Cannes
Tél : 04 93 95 38 67

clementines@crous-nice.fr

Résidence universitaire Nouvelle Vague

218 avenue Francis Tonner
06150 Cannes-La-Bocca
Tél : 06 09 31 46 28

nouvellevague@crous-nice.fr

Nice

Résidence universitaire l'Alvéole

1 chemin Bessi - 06100 Nice
Tél : 04 92 07 77 40

alveole@crous-nice.fr

Résidence universitaire Baie des Anges

55 route de Saint Antoine de Ginestière
06200 Nice - Tél : 04 92 15 81 01

baiedesanges@crous-nice.fr

Résidence universitaire Jean Médecin

25 rue Robert Latouche - 06200 Nice
Tél : 04 92 29 46 46

jeanmedecin@crous-nice.fr

Résidence universitaire La Madeleine

150 Bd de la Madeleine - 06200 Nice
Tél : 04 93 84 65 79

madeleine@crous-nice.fr

Résidence universitaire Les Collinettes

3 avenue Robert Schuman - 06000 Nice
Tél : 04 93 97 79 80

collinettes@crous-nice.fr

Résidence universitaire Les Fusains

167 bd Napoléon III - 06200 Nice
Tél : 04 92 29 46 46

fusains@crous-nice.fr

Résidence universitaire Montebello

96 avenue Valrose - 06106 Nice cedex 2
Tél : 04 92 07 77 17

montebello@crous-nice.fr

Résidence universitaire Olivier Chesneau

22 route de Turin - 06300 Nice
Tél : 04 93 26 01 99

olivierchesneau@crous-nice.fr

Résidence universitaire Romain Gary

35 Av. François Mitterrand - 06300 Nice
Tél : 09 61 24 70 81

romaingary@crous-nice.fr

Résidence universitaire Saint Antoine

69 route de Saint Antoine de Ginestière
06200 Nice - Tél : 04 93 97 76 10

saintantoine@crous-nice.fr

Résidence universitaire Isaac Newton

2400 route des Dolines - 06560 Valbonne
Tél : 04 93 34 87 90

isaacnewton@crous-nice.fr

Résidence universitaire Les Dolines

2255 route des Dolines - 06560 Valbonne
Tél : 04 92 96 90 37

dolines@crous-nice.fr

Bouches-du-Rhône

Aix-en-Provence

Résidence Arc-en-ciel

564 Av. Gaston Berger - 13621 Aix-en-Provence 1
Tél : 04 42 93 64 75

cu.arcdemeyran@crous-aix-marseille.fr

Cité U Cuques et Cité internationale

Rue de Cuques - 13090 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 93 57 90

cu.cuques@crous-aix-marseille.fr

Cité U Estelan

Avenue du Maréchal Leclerc
13621 Aix-en-Provence 1
Tél : 04 42 29 60 70

cu.estelan@crous-aix-marseille.fr

Cité U Arc de Meyran

565 avenue Gaston Berger
13621 Aix-en-Provence cedex 1
Tél : 04 42 93 64 75

cu.arcdemeyran@crous-aix-marseille.fr

Résidence Les Gazelles

31 Av. Jules Ferry - 13090 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 93 57 70

cu.gazelles@crous-aix-marseille.fr

Résidence Les Abeilles

10 Avenue du Maréchal Leclerc

13621 Aix-en-Provence cedex 1

Tél : 04 42 29 60 70

cu.estelan@crous-aix-marseille.fr

Résidence Arc de Meyran - Coton Rouge

590 avenue du Coton Rouge

13621 Aix-en-Provence 1

Tél : 04 42 93 64 75

cu.arcdemeyran@crous-aix-marseille.fr

Résidence Averoës

Rue Joseph Diouloufët - 13090 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 61 33 37

cu.estelan@crous-aix-marseille.fr

Résidence Dos Félibre

17 Av. de l'Europe - 13090 Aix-en-Provence

04 42 29 60 70 (Cité Universitaire Estelan)

cu.estelan@crous-aix-marseille.fr

Résidence Jacqueline de Romilly

335 chemin de la Guirramande

13090 Aix-en-Provence cedex

Tél : 04 42 93 64 75

cu.arcdemeyran@crous-aix-marseille.fr

Résidence La Verdière

Rue de la Verdière - ZAC Jas de Bouffan

13621 Aix-en-Provence 1

Tél : 04 42 29 60 70

cu.estelan@crous-aix-marseille.fr

Résidence Les Fenouillères

255 Av. Gaston Berger - 13100 Aix-en-Provence 1

Tél : 04 42 20 01 25

cu.arcdemeyran@crous-aix-marseille.fr

Résidence Li Passeroun

150 Av. Gaston Berger - 13090 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 93 64 75

cu.arcdemeyran@crous-aix-marseille.fr

Marseille

Résidence Les Petites Maries

8 rue des Petites Maries - 13001 Marseille

Tél : 04 91 64 41 73

cu.gastonberger@crous-aix-marseille.fr

Cité U Gaston Berger

43 rue du 141^{ème} RIA

Accès à la cité : 30 rue Lucien Rolmer

13003 Marseille - Tél : 04 91 64 41 73

cu.gastonberger@crous-aix-marseille.fr

Résidence Les Douanes

5 rue Pierre Leca - 13003 Marseille

Tél : 04 91 95 84 27

cu.lesdouanes@crous-aix-marseille.fr

Résidence Opale

24 rue du 141^{ème} RIA - 13003 Marseille

Tél : 04 91 64 41 73

cu.gastonberger@crous-aix-marseille.fr

Cité U Lucien Cornil

168 rue Saint-Pierre - 13005 Marseille

Tél : 04 91 47 48 76

cu.cornil@crous-aix-marseille.fr

Cité U Galinat

38 bd Jean Moulin - 13005 Marseille

Tél : 04 91 29 62 50

cu.galinat@crous-aix-marseille.fr

Résidence Madagascar

7 rue de Madagascar - 13006 Marseille

Tél : 04 91 63 32 16

cu.madagascar@crous-aix-marseille.fr

Résidence U Luminy

171 Av. de Luminy - 13009 Marseille

Tél : 04 91 41 18 46

cu.luminy@crous-aix-marseille.fr

Résidence Canada

31 rue du Canada - 13010 Marseille

Tél : 04 91 78 52 58

cu.cornil@crous-aix-marseille.fr

Résidence Sainte-Baume

60 rue Saint-Baume - 13010 Marseille

Tél : 04 91 82 22 27

cu.saintebaume@crous-aix-marseille.fr

Cité U Alice Chatenoud

10 rue Henri Poincaré - 13013 Marseille

Tél : 04 91 10 11 00

cu.chatenoud@crous-aix-marseille.fr

Résidence Les Balustres

1 place du Recteur Jules Blache

13013 Marseille - Tél : 04 91 02 30 55

cu.delorme@crous-aix-marseille.fr

Cité U Claude Delorme

10 chemin du Bassin - 13014 Marseille

Tél : 04 91 02 30 55

cu.delorme@crous-aix-marseille.fr

Var

La Garde

Résidence universitaire Le Fenouillet

657 avenue du 1^{er} BIMP

83130 La Garde - Tél : 04 94 08 83 00

var@crous-nice.fr

Toulon

Résidence Dumont d'Urville

355 Av. Maréchal de Lattre de Tassigny

83000 Toulon - Tél : 04 94 08 82 70

dumont-durville@crous-nice.fr

Résidence universitaire Portalis

90 rue Baudin - 83000 Toulon

Tél : 04 94 08 82 70 - portalis@crous-nice.fr

Vaucluse

Avignon

Résidence Chabran

1 Av. Saint-Jean - Entrée piétons par le Bd Limbert

84000 Avignon - Tél : 04 90 80 05 22

antenne.avignon@crous-aix-marseille.fr

Résidence Jean Zay

420 rue Baruch de Spinoza
Campus Jean-Henri Fabre
84000 Avignon - Tél : 04 90 27 00 24
antenne.avignon@crous-aix-marseille.fr

Résidence La Garidelle

10 rue Saint-Bernard - 84000 Avignon
Tél : 04 90 80 65 22
antenne.avignon@crous-aix-marseille.fr

Résidence La Miroiterie Avignonnaise

3 route de Lyon - 84000 Avignon
Tél : 04 90 80 65 23
antenne.avignon@crous-aix-marseille.fr

Résidence Laugier

100 rue Carreterie - 84000 Avignon
Tél : 0490806523
antenne.avignon@crous-aix-marseille.fr

Résidence Les 3 Clés d'Or

1E Bd Paul Mariéton - 84000 Avignon
Tél : 04 90 89 78 60
antenne.avignon@crous-aix-marseille.fr
Résidence Rochers des Doms
15 rue Sainte-Catherine - 84000 Avignon
Tél : 04 90 80 65 22
antenne.avignon@crous-aix-marseille.fr

(source www.crous-aix-marseille.fr et
www.crous-nice.fr)

Foyers pour étudiants

Bouches-du-Rhône

Foyer Jean-François Régis

50 rue Saint Savournin - 13001 Marseille - Tél : 04 91 48 10 46 www.foyer-jeanfrancoisregis.org
16 chambres pour étudiant.es, dès 16 ans

Habitat partagé intergénérationnel

ensemble2générations

Liste des structures proposant des logements intergénérationnels en région Provence Alpes-Côte d'Azur - <http://ensemble2generations.fr>

Alpes-Maritimes

ensemble2générations Cannes

Stéphane de ROBIEN - 06400 Cannes
cannes@ensemble2generations.fr
Tél : 06 27 09 93 24

ensemble2générations Nice

Tanneguy Dacre Wright
06000 Nice - 06 89 69 03 31
nice@ensemble2generations.fr

Bouches-du-Rhône

ensemble2générations Aix-en-Provence

Guillemette d'Ambly

56 cours Mirabeau - 13100 Aix-en-Provence
aix@ensemble2generations.fr
06 23 75 16 94
ensemble2générations Marseille
François de Rasilly - 06 01 32 63 13
marseille@ensemble2generations.fr

Var

ensemble2générations Toulon

Amélie MATHIEU - 07 89 48 87 52
toulon@ensemble2generations.fr

Cohabilis (Réseau Cusi et LIS)

Liste des structures proposant des logements intergénérationnels en région Provence Alpes-Côte d'Azur
www.cohabilis.org

Alpes-de-Haute-Provence

Logiah 04

Montée des adrechs - 04100 Manosque
Tél : 04 92 71 02 34

Alpes-Maritimes

AGIS 06 / Toit En Tandem

9 avenue Henri Matisse - 06200 Nice
Tél : 07 85 62 35 75
Contact : Sakhina Berrouigat
contact@toitentandem.fr
www.toitentandem.fr

Bouches-du-Rhône

Domo Part

Aix-en-Provence / Pays Aixois
Marseille et son agglomération
205 Bd de la Libération - 13004 Marseille
Tél : 06 60 96 28 71 / 04 91 08 02 49
katia13h@yahoo.fr
www.untoitdeuxgenerations.com
CLLAJ Ouest Provence
C7, Allée des Échoppes - 13800 Istres
Tél : 0442551377-accueil@cllaj-ouestprovence.fr
<https://paca.uncllaj.org>

La Logitude

Pays d'Arles
Tél : 07 68 73 83 73 - arles@lalogitude.org

www.lalogitude.org

Cohabitis Sud Paca

Marseille - Tél : 07 67 77 57 05

Contact : Virginie TORRENTE

v.torrente@cohabilis.org

<https://paca.cohabilis.org>

Domo Part

205 Bd de la libération - 13004 Marseille

Tél : 06 60 96 28 71 - 04 91 08 02 49

Contact : katie13h@yahoo.fr

www.un-toit-deux-generations.com

Résidence Provence Verte - St Christophe

108 Avenue Adjudant-Chef Marie Louis
Broquier - 83170 Brignoles

Tél : 06 66 74 54 41

carole.sercia@apprentis-auteuil.org

Vaucluse

La Logitude

Avignon, Arles, Nîmes

49 ter rue du Portail Magnanen

84 000 Avignon

Tél : 06 30 82 86 60 - stella@lalogitude.org

www.lalogitude.org

(source : www.cohabilis.org)

Var

Cohabitis Toulon - Tél : 07 67 77 57 05

Contact : Virginie TORRENTE

v.torrente@cohabilis.org

<https://paca.cohabilis.org>

Habitat et humanisme Résidences intergénérationnelles

www.habitat-humanisme.org

Hautes-Alpes

9 rue Capitaine de Bresson - 05000 Gap

alpes-provence@habitat-humanisme.org

Alpes-Maritimes

136 Bd des Jardiniers - 06200 Nice

Tél : 04 93 51 47 13

alpes-maritimes@habitat-humanisme.org

Bouches-du-Rhône

Parc Mure Bâtiment A2

16 Bd des Aciéries - 13010 Marseille

Tél : 04 91 26 28 17

provence@habitat-humanisme.org

Var

6 rue Notre-Dame - 83000 Toulon

Tél : 04 94 46 56 99

var@habitat-humanisme.org

Vaucluse

2 rue Honoré d'Urfé - 84000 Avignon

Tél : 04 90 27 97 41

vaucluse@habitat-humanisme.org

Maisons de l'étudiant et services pour les étudiants

Les maisons de l'étudiant sont des lieux d'accueil pour les étudiants, souvent créées à l'initiative des municipalités. Elles accueillent, informent et accompagnent les étudiants sur les sujets qui les concernent : Logement, Bourses, Accompagnement social, Vie associative, Location de salles et bureaux, Jobs et stages, Sports et loisirs...

Maison de l'étudiant

5 Av. François Mitterand - 06300 Nice

Tél : 04 89 98 26 00 - mde@ville-nice.fr

<https://etudiants.nice.fr>

lereperetudiant@mairie-aixenprovence.fr

<https://www.aixenprovence.fr/Le-Repere-Etudiant>

Maison de l'étudiant de Marseille

Info Jeunes Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

96 La Canebière - 13001 Marseille

Tél : 04 91 24 33 50

www.infojeunes-canebiere.fr/maison-de-letudiant

www.infojeunes-paca.fr

Le repère étudiant

37 bis Boulevard Aristide Briand

13 100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 91 98 00

Sortie d'Amphi

Avec le soutien de la Ville de Marseille, rassemble de nombreux services pour les étudiants, dont le logement.

Retrouver le minibus Sortie d'Amphi sur les campus universitaires.

> Campus Marseille étoile

Tous les lundis

> Site Saint-Charles

Tous les mardis

> Campus Luminy

Tous les mercredis

> Campus Timone

Tous les jeudis

www.sortiedamphi.fr

Maison de l'étudiant

247 rue Jean Aicard - 83300 Draguignan
Tél. 04 94 76 19 05
maisonetudiant@gmail.com
www.ville-draguignan.fr

Maison de l'étudiant et de l'Information Jeunesse

3 rue de la Glacière - 83000 Toulon
Tél : 04 83 16 65 20
maisonetudiant@mairie-toulon.fr
www.toulon.fr

Résidences Habitat Jeunes

Résidences pour les jeunes (16/30 ans), salariés, apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle ou encore jeunes en réflexion sur un projet de formation ou d'emploi. Habitat Jeunes propose aussi un accompagnement aux projets des jeunes.

URHAJ PACA et Corse (Union régionale)

97 avenue de la Corse - 13007 Marseille - Tél : 04 91 88 50 12

contact@habitatjeunes-pacac.org - <https://habitatjeunes-pacac.org>

Hautes-Alpes

Résidence Habita Jeunes Gap (FJT)

73 Bd Georges Pompidou - 05000 Gap

Tél : 04 92 40 24 00

coralie.albert@fjtgap.com

www.associationbatir.fr

Résidence Logis des jeunes des Écrins

56 avenue Charles De Gaulle

05120 L'Argentière-la-Bessée

Tél : 04 92 24 26 50 - coline.voiron@ldje.fr

www.associationbatir.fr

Alpes-Maritimes

La Maison d'Antipolis

Mission Locale Nova Antipolis

Proxima Bât 1

2067 chemin de Saint Claude

06600 Antibes - Tél : 04 93 34 05 04

contact@apiprovence.org

www.apiprovence.org

FJT Logis de Fontmerle

198 Boulevard Pierre Delmas

06600 Antibes - Tél : 04 93 34 05 04

contact@apiprovence.org

www.apiprovence.org

Espaces Mimont

5 rue Mimont - 06400 Cannes

Tél : 04 92 99 77 77

contact@logisdesjeunes.asso.fr

API Provence - Le Clos Notre-Dame

43-45 boulevard Yves-Emmanuel

Baudouin - 06130 Grasse

Tél : 04 93 42 19 17 - contact@apiprovence.org

www.apiprovence.org

L'Escale Poissonnerie

15 Rue de la Poissonnerie

06130 Grasse - Tél : 04 93 42 19 17

contact@apiprovence.org

www.apiprovence.org

FJT République

7 Rue de la République

06370 Mouans-Sartoux

Tél : 04 93 42 19 17 - contact@apiprovence.org

www.apiprovence.org

Résidences Les Nations

25 avenue Durante - 06000 Nice

Tél : 04 93 85 87 74

contact@apiprovence.org

www.apiprovence.org

Espace Soleil Montjoye

55 boulevard Louis Braille - 06300 Nice

Tél : 04 93 56 54 85

espace.soleil@montjoye.org

<https://montjoye.org>

Foyer de Jeunes Travailleurs

3 rue Soutrane - 06560 Valbonne

Tél : 04 92 95 40 10

www.apiprovence.org

Bouches-du-Rhône

ALJEP

Association pour le logement des jeunes en Pays d'Aix

135 rue Albert Einstein - Bât Le Forum

Pôle d'activités d'Aix les Milles

13090 Aix-en-Provence 3

Tél : 04 42 97 67 00 - accueil@aljepa.fr

www.aljepa.fr

Résidence Étape Saint-Thomas

5 rue Cité - 13400 Aubagne
Tél : 04 42 03 97 60
etape.saintthomas13@orange.fr
www.etape-saint-thomas.com

Marseille

AAJT Association d'aide aux jeunes travailleurs

L'Escale Saint-Charles
3 rue Palestro - 13003 Marseille
Tél : 04 91 07 80 00 - contact@aaajt.asso.fr
www.aaajt.fr

Résidence Habitat Jeunes La Claire Maison

Apprentis d'Auteuil
286 avenue de Mazargues - Bât 5
13009 Marseille
Tél : 04 91 32 05 63 - fjtclaireremaison@free.fr
www.apprentis-auteuil.org

Maison de Marseille Compagnons du Devoir

182-184 Rue du Docteur Cauvin
13012 Marseille - Tél : 04 91 36 50 80
www.compagnons-du-devoir.com

Foyer de Jeunes Travailleurs Saint-Mitre

Apprentis d'Auteuil
56 Chemin de Saint-Mitre à Four de Buze
13013 Marseille - Tél : 04 91 61 30 07
www.apprentis-auteuil.org

Résidence Les Ferrages

1 rue des Ferrages - 13250 Saint-Chamas
04 90 56 09 65 - rhj.salon@adamal.org
<https://adamal.org>

Résidence Habitat Jeunes

89 Bd Aristide Briand - 13300 Salon-de-Provence
Tél : 04 90 56 09 65 - rhj.salon@adamal.org
<https://adamal.org>

Résidence Mercadier

100 Avenue de Marseille - 13127 Vitrolles
Tél : 04 42 34 67 76 - contact.laj@aaajt.asso.fr
www.aaajt.fr

Var

Résidence Provence Verte

108 Av. Adjudant-chef Marie-Louis
Broquier - 83170 Brignoles
Tél : 06 59 83 85 01
fjt.brignoles@fondation-auteuil.com
www.apprentis-auteuil.org

Résidence du Fort Saint Antoine

176 boulevard Bianchi - 83200 Toulon
04 83 69 01 82
rsoe.toulon@apprentis-auteuil.org
www.apprentis-auteuil.org

Vaucluse

Le Clos du Jardin Neuf

API Provence
6 Av. de Bonaventure - 84000 Avignon
Tél : 04 86 19 41 00
contact@apiprovence.org
www.apiprovence.org

FJT Van Dyck

29 Av. de la Synagogue - 84000 Avignon
Tél : 06 37 31 04 95 - contact@apiprovence.org
www.apiprovence.org

Logement diffus Avignon et Sorgues

Adresse administrative :
6 Av. de Bonaventure - 84000 Avignon
Tél : 04 86 19 41 00 - contact@apiprovence.org
www.apiprovence.org

(source URHAJ PACA et Corse)

Résidences étudiantes gérées par l'association API Provence

Voir aussi quelques résidences Habitat jeunes ci-dessus
API Provence - Tél : 04 93 58 98 74 - contact@apiprovence.org - www.apiprovence.org
L'entrée dans ces établissements est soumise à conditions de ressources.

Alpes-Maritimes

Résidence Villa Nador

61 Boulevard Président Wilson
06600 Antibes - Tél. 09 66 02 53 88

Résidence Saisonnière et Étudiante

Jardin Secret
245 rue du Jardin Secret - 06160 Antibes
Tél : 04 22 46 18 82

Résidence Saisonnière et Étudiante

Les Sables d'Argent
7 allée des Sables - 06160 Antibes
Tél : 09 66 02 53 88

Résidence Saisonnière et Étudiante

Le Figuier
32 rue Marcellin Berthelot - 06400 Cannes
Tél : 04 93 38 67 66

Résidence Porte Neuve

1 Avenue Jean XXIII - 06130 Grasse
Tél : 04 92 95 25 53

Résidence Baudoin

8 Rue Colonel Gassini - 06000 Nice
Tél. 04 93 56 46 58

Résidence Sociale Jeunes Campus Sud

11 Avenue Simone Veil - 06200 Nice
Tél : 04 22 13 81 76

Résidence les Orangettes

45 Boulevard Pape Jean XXIII - 06300 Nice
Tél. 04 93 56 46 58

Résidence saisonnière et étudiante Beaumont

3 Rue Beaumont - 06300 Nice
Tél. 04 93 56 46 58

Résidence Magnan

18 Boulevard Magnan - 06200 Nice
Tél. 04 92 95 25 54

Résidence étudiante Sky Valley

73 Avenue Simone Veil - 06200 Nice
Tél. 04 93 17 72 09

Résidence étudiante Skema

63 Rue Dostoïevski
06560 Valbonne Sophia Antipolis
Tél. 04 93 00 02 30

Bouches-du-Rhône**Résidence Sociale Jeunes Actifs "La Calanque"**

4 Impasse Madeleine Simon
13004 Marseille - Tél : 04 84 89 51 54

Vaucluse**Résidence Habitat Jeunes « Le Clos du Jardin Neuf »**

6 Avenue de Bonaventure - 84000 Avignon
Tél : 04 86 19 41 00

Résidence Sociale Jeunes Actifs "Les Parcs"

628 Rue Jean-Henri FABRE
84170 Montoux - Tél : 04 65 02 09 39

(source www.apiprovence.org)

Foyer- ADAPEI Var-Méditerranée

Résidence Central'Place - Foyer de Jeunes Travailleurs
11 place d'Armes - 83000 Toulon - Tél : 04 94 22 62 00

www.fjt-toulon.fr Public : Étudiant, salarié, en formation ou à la recherche d'un emploi

Résidences privées pour étudiant.es et jeunes actifs**Liste des centrales de réservation en ligne**

www.adele.org

<https://campus.youfirst.co/fr> (résidence Marseille)

www.cap-etudes.com (résidence à Aix-en-Provence, Marseille)

www.cardinalcampus.fr (résidences à Marseille et Toulon La Garde)

www.cite-saint-francois.fr (résidence à Nice)

www.easystudent.fr (résidences à Nice)

www.estudines.com (résidences à Aix-en-Provence, Marseille, Nice)

www.fac-habitat.com (résidences à Aix-en-Provence, Avignon, Beausoleil, Fréjus, Marseille, Nice, Toulon)

www.habitat-pluriel.fr (Résidences à Biot, Marseille, Saint-Paul-Lez-Durance)

www.kley.fr (résidence à Marseille)

http://lesbellesannees.com (résidences à Marseille et Toulon)

www.logifac.fr (résidence à Aix-en-Provence, Marseille)

www.nemea-residence-etudiante.com (résidences à Aix-en-Provence, Marseille, Sophia-Antipolis)

www.nexity-studea.com

www.odalys-campus.com (résidences à Marseille et Nice)

www.residadigne.com (résidence à Digne-les-Bains)

www.residetape.fr (résidence à Marseille)

Logements accessibles en priorité aux personnes orientées par les partenaires de Résidetape (l'État, la Ville et Action Logement)

www.residence-bartavelles.com (résidence à Toulon)

www.residencesartemisias.com (résidence Marseille)

www.residences-campus.com (résidences à Toulon-La Garde)

www.segurane.org (résidence à Nice)

www.studelites.com (résidences à Marseille)

www.studilodge.fr (résidence à Marseille)

www.uxco.com (résidence à Avignon, Marseille)

Le réseau Info Jeunes Provence-Alpes-Côte d'Azur

CRIJ Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur Info Jeunes Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

96 La Canebière 13001 Marseille - 04 91 24 33 50 - bonjour@crijpaca.fr

www.infojeunes-paca.fr • www.projeunes-paca.fr • www.infojeunes-canebiere.fr

Alpes-de-Haute-Provence

Barcelonnette

Info Jeunes - Espace service
jeunesse Barcelonnette

Tél: 06 85 83 64 84

ce.esj.barcelonnette@ac-aix-marseille.fr

Castellane

Info Jeunes - Espace service
jeunesse Castellane

Tél: 06 28 90 62 36

ce.esj.castellane@ac-aix-marseille.fr

Gréoux-les-Bains

Point Information Jeunesse (PIJ)

Tél: 04 92 78 15 39

espacejeune@mairie-greouxles-bains.fr

Manosque

Point Information Jeunesse-
Manosque (PIJ)

Tél: 04 92 72 19 70

jeunesse@mjc-manosque.fr

Sainte-Tulle

Point Information Jeunesse (PIJ)

Tél: 04 92 79 34 52

pij@saintetulle.fr

Seyne-les-Alpes

Pôle jeunes Seyne-les-Alpes

Tél: 06 46 43 72 02

jeunes.guzu@gmail.com

Hautes-Alpes

Gap

Bureau Information Jeunesse

Tél: 04 92 53 22 77

bij@ville-gap.fr

Serres

Information Jeunesse

Sisteronais-Buëch-Serres

Tél: 04 92 67 08 25

nathalie.jouve@sisteronais-buech.fr

christine.michel@sisteronais-buech.fr

christine.michel@sisteronais-buech.fr

christine.michel@sisteronais-buech.fr

Alpes-Maritimes

Antibes

Bureau Information Jeunesse

(BIJ)

Tél: 04 92 90 52 38

accueil.bij@ville-antibes.fr

Cannes

Bureau Information Jeunesse

Tél: 04 97 06 43 40

bij@ville-cannes.fr

Cap-d'Ail

Bureau Information Jeunesse du

SIVOM de Villefranche-sur-Mer -

Cap d'Ail (BIJ)

Tél: 04 93 41 91 80

bij.capdail@sivom-ville-franche.org

La Colle-sur-Loup

Point Information Jeunesse

Tél: 04 93 24 68 36

espacejeune-lacolle@orange.fr

Menton

Bureau Information Jeunesse

Tél: 04 92 10 51 00

bij@ville-menton.fr

Nice

AGIS 06 Service Cap Jeunesse

Côte d'Azur

Bureau Information Jeunesse de

Nice (BIJ)

Tél: 04 93 80 93 93

bij@cap-jeunesse.fr

www.cap-jeunesse.fr

Roquebrune-Cap-Martin

Point Information Jeunesse

Tél: 04 92 10 21 38

emj@mairiercm.fr

Saint-André-de-la-Roche

Bureau Information Jeunesse

- Interco du SIVOM Val de

Banquière-Saint-André-de-la-

Roche (BIJ)

information.jeunesse@svdb.fr

Saint-Laurent-du-Var

Bureau Information Jeunesse

(BIJ)

AAJIE - Accompagnement

Jeunesse Information Emploi

AGASC - Association de gestion

et animation sportive et so-

cio-culturelle

Tél: 04 92 12 20 41

bij@agasc.fr

Vallauris

Bureau Information Jeunesse

(BIJ)

Tél: 04 92 95 15 02

informationjeunesse.vallauris@gmail.com

vallauris@gmail.com

Villeneuve-Loubet

Info Jeunes Bureau Information

Jeunesse (BIJ)

Tél: 07 63 09 06 59

amandine.raya@villeneuve-loubet.fr

bij@villeneuve-loubet.fr

www.villeneuve-loubet.fr

www.villeneuve-loubet.fr

www.villeneuve-loubet.fr

www.villeneuve-loubet.fr

www.villeneuve-loubet.fr

www.villeneuve-loubet.fr

www.villeneuve-loubet.fr

www.villeneuve-loubet.fr

www.villeneuve-loubet.fr

www.villeneuve-loubet.fr

www.villeneuve-loubet.fr

www.villeneuve-loubet.fr

www.villeneuve-loubet.fr

Tél: 04 42 91 98 00

lereperejeunesse@mairie-aixenprovence.fr

www.aixenprovence.fr

www.aixenprovence.fr

www.aixenprovence.fr

www.aixenprovence.fr

Allauch

Bureau Information Jeunesse

(BIJ)

Tél: 04 86 67 46 20

m.athlani@allauch.com

e.napoleoni@allauch.com

Aubagne

Service Information Jeunesse

Tél: 04 42 01 56 56

pij@aubagne.fr

www.aubagne.fr/PIJ.html

Auriol

Point Information Jeunesse (PIJ)

Tél: 04 42 01 91 09

pij@mairie-auriol.fr

Châteaurenard

Point Information Jeunesse (PIJ)

Service jeunesse

Tél: 06 25 15 05 25

jeunesse@chateaurenard.com

Istres

Point Information Jeunesse (PIJ)

Tél: 04 42 56 25 19

epj@wanadoo.fr

<https://site-epj.fr>

La Ciotat

Bureau Information Jeunesse

(BIJ)

Tél: 04 42 83 85 57

bij.ciotat@mairie-laciotat.fr

www.laciotat.com

Lambesc

Point Information Jeunesse (PIJ)

Tél: 04 42 17 02 95

pij@lambesc.fr

Marseille

Info Jeunes Sud Provence-Alpes-

Côte d'Azur

CRIJ Sud Provence-Alpes-Côte

d'Azur

Tél: 04 91 24 33 50

bonjour@crijpaca.fr

www.infojeunes-paca.fr

www.projeunes-paca.fr

www.infojeunes-canebiere.fr

Point Information Jeunesse-

Marseille La Castellane (PIJ)

Centre social La Castellane

Tél: 04 91 46 04 39

contact@cs-lacastellane.com

jeunesse.cs-lacastellane@gmail.com

Miramas

Info Jeunes de Miramas

Tél: 06 65 05 04 19

b.evesque@mairie-miramas.fr

b.evesque@mairie-miramas.fr

b.evesque@mairie-miramas.fr

b.evesque@mairie-miramas.fr

b.evesque@mairie-miramas.fr

b.evesque@mairie-miramas.fr

b.evesque@mairie-miramas.fr

Bouches-du-Rhône

Aix-en-Provence

Lereperejeunesse

Peyrolles-en-Provence

Maison des jeunes Peyrolles-en-Provence
Tél: 04 42 57 89 81

mdj.peyrolles@utse.ifac.asso.fr

Plan-de-Cuques

Point Jeunes - Espace Anna

Bremond (BIJ)

Tél: 04 91 68 61 11

espaceab@plandecuques.fr

www.plandecuques.fr

Saint-Martin-de-Crau

Point Information Jeunesse (PIJ)

Tél: 04 86 52 03 30

pjij.polejeunesse@csoliviers.fr

www.csoliviers.fr

Saint-Rémy-de-Provence

Maison des jeunes - Point Infor-

mation Jeunesse (PIJ)

Tél: 04 90 90 56 17

jeunesse@ville-srdp.fr

www.mairie-saintremydeprovence.fr

Venelles

Point Information Jeunesse (PIJ)

Tél: 04 42 54 09 09

pjij@venelles.fr

Var

Bormes-les-Mimosas

Espace Orientation Emploi-

Espace numérique

Tél: 04 94 01 58 60

pjij@ville-bormes.fr

Draguignan

Info Jeunes Draguignan

Tél: 04 94 68 27 00

infojeunes@ville-draguignan.fr

www.ville-draguignan.fr

Fréjus

Point Information Jeunesse (PIJ)

Tél: 04 94 52 79 22 / 26

pjijca@ville-frejus.fr

Gareoult

Bureau Information Jeunesse

(BIJ)

Tél: 04 94 80 94 90

servicejeunesse@gareoult.fr

www.gareoult.fr

La Garde

Bureau Information Jeunesse

(BIJ)

Tél: 04 94 21 60 64

bij_lagarde@yahoo.fr

www.ville-lagarde.fr

La Londe-les-Maures

Bureau Information Jeunesse

(BIJ)

Tél: 04 94 01 54 38

bij@lalondelesmaures.fr

www.ville-lalondelesmaures.fr

La Seyne-sur-Mer

Bureau information jeunesse

(BIJ)

Tél: 04 94 06 07 80

bij83500@gmail.com

Le Beausset

Bureau Information Jeunesse

(BIJ)

Tél: 04 22 80 14 52

bij@ville-lebeausset.fr

www.ville-lebeausset.fr

Le Muy

Bureau Information Jeunesse
(BIJ)

Tél: 04 98 12 49 36

bij.lemuy83520@gmail.com

espacejeunes@ville-lemuy.fr

www.ville-lemuy.fr

Le Revest-les-Eaux

Information Jeunesse

Commune de Le Revest-des-

Eaux SPL Société publique locale

du Sport, Loisirs, Animations,

Jeunesse

Tél: 04 94 98 81 79

clement.slaj83@gmail.com

fabien.slaj83@gmail.com

Ollioules

Info Jeunes Ollioules (PIJ)

Tél: 06 13 11 74 00

sdj.oliouilles@laligue83.org

Rocbaron

Bureau Information Jeunesse

Tél: 04 94 72 84 66

virginie.guerin@mairie-rocbaron.fr

bij@mairie-rocbaron.fr

Roquebrune-sur-Argens

Point Information Jeunesse (PIJ)

Tél: 04 94 81 23 60

pjij@mairie-roquebrune-argens.fr

Saint-Cyr-sur-Mer

Bureau municipal de l'Emploi /

Info Jeunes

Tél: 04 94 32 01 79

emploi.stcyrr@wanadoo.fr

Sainte-Maxime

Bureau information jeunesse

(BIJ)

Tél: 04 94 79 97 05

bij@ste-maxime.fr

www.sainte-maxime.fr

Saint-Raphaël

Espace Jeunesse de Saint-Ra-

phaël

Tél: 04 98 11 89 75

espacejeunesse@ville-saintraphael.fr

www.ville-saintraphael.fr

Toulon

Maison de l'étudiant et de

l'Information Jeunesse (MDEIJ)

Tél: 04 83 16 65 20

maisonetudiant@mairie-toulon.fr

www.ville-toulon.fr

Vinon-sur-Verdon

Point Information Jeunesse

Durance Lubéron Verdon Agglo-

mération - DLVA Centre social et

culturel "Maison du partage"

Tél: 04 92 79 34 62

jeunesse@maisondupartage.fr

Vaucluse

Avignon

Point Information Jeunesse -

Avignon - Monfleury (PIJ)

Tél: 04 90 82 62 07

mptmonfleury.jeunesse@gmail.com

www.ville-avignon.fr

Infos Jeunes - Centre Social et

Culturel - Espace Pluriel

Tél: 06 73 21 12 23

lara_dautrement@ccasavi-gnon.org

Bédarrides

Info Jeunes Bédarrides

Tél: 06 08 87 24 39

pjij.bedarrides@gmail.com

Bollène

Espace jeunes - Point Infor-

mation Jeunesse

Communauté de communes

Rhône-Lez-Provence-Bollène

Tél: 07 60 83 55 40

pjij@ccrlp.fr

Carpentras

Point Information Jeunesse

(PIJ)

Tél: 04 90 60 84 00

jeunesse@carpentras.fr

<https://infojeunes.carpentras.fr/accueil.html>

Cavaillon

Point information jeunesse

(PIJ)

Tél: 04 90 71 96 06

pjij@ville-cavaillon.fr

Le Pontet

Bureau Information Jeunesse

(BIJ)

Tél: 04 90 03 09 50

bij.pontet@hotmail.fr

L'Isle-sur-la-Sorgue

Point information jeunesse

(PIJ)

Tél: 04 90 24 50 19

pjij@islesurlasorgue.fr

Maubec

Point Information Jeunesse

(PIJ)

AVEC Pôle animation jeunesse

et famille

Tél: 04 86 50 80 10

info.jeunesse@aveclagare.org

www.aveclagare.org

Morières-lès-Avignon

Espace Information Jeunesse

Tél: 04 86 19 20 35

mdj@moriesles.fr

www.bigbird-prod.com/qu-est-ce-que-l-information-jeunesse/

Pernes-les-Fontaines

Point Information Jeunesse

(PIJ)

Tél: 04 90 66 66 94

conserverie@jeunesse-perneslesfontaines.fr

www.jeunesse-perneslesfontaines.fr

Sarrians

Point Information Jeunesse

(PIJ)

Tél: 07 77 00 37 33

pjij-sarrians@hotmail.fr

www.ville-sarrians.fr

Le guide Trouver un logement – Édition 2024 est une publication du réseau Info Jeunes

Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ)

Comité de rédaction :

Anne-Louise Martinat (CRIJ Nouvelle-Aquitaine)

Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire)

Amandine Touzet (CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes)

Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche (CIDJ)

Réalisation graphique : Anne-Cécile Bobin (CIDJ)

Chef de fabrication : Aneta Vuillaume (CIDJ)

Crédits photo de couverture : Goir / iStock

© CIDJ / Réseau Info Jeunes 2024

Version Provence-Alpes-Côte d'Azur

Directrice de la publication : Florence Lecocq

Coordination et recherche documentaire : Pascale Serra

CRIJ Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Info Jeunes Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

96 La Canebière

13001 Marseille

04 91 24 33 50

www.infojeunes-paca.fr

www.projeunes-paca.fr

www.infojeunes-canebiere.fr



infojeunes

Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

EXPLORER LES POSSIBLES



RETROUVEZ NOUS
EN LIGNE SUR
www.infojeunes-paca.fr



ACCÈS AUX AIDES

Des informations pour faciliter l'accès aux droits, ainsi qu'à des aides dans plusieurs domaines comme la recherche de logement, recherche de job étudiant, stage et/ou alternance, accès à la santé, ou encore aide au permis.



ENGAGEMENT

Une présentation de toutes les routes possibles d'engagement du bénévolat associatif, aux multiples formes de volontariat (en France ou à l'étranger), en passant par l'action citoyenne (dans son lycée, sa fac, son lieu de travail ou sa ville).



ORIENTATION

Des entretiens personnalisés, anonymes, gratuits et sans rendez-vous, pour vous accompagner tout au long de votre parcours personnel et/ou professionnel.

Quel que soit le domaine qui vous intéresse, nous vous donnons les réponses ou les pistes pour vous aider dans vos recherches.

Site à consulter : www.orientation-region-sud.fr



PARTIR À L'ÉTRANGER

Une information individuelle et collective, une documentation et des outils pédagogiques sur la mobilité internationale et les questions européennes.



ACCOMPAGNEMENT ET SERVICE NUMÉRIQUE

Un accès gratuit à des ordinateurs, des espaces de travail partagés équipés et conviviaux pour vous faciliter l'accès à des outils utiles pour rédiger vos lettres de motivation, CV et tout autre démarche nécessitant un support informatique.

